

République française

Département de Seine-et-Marne

## COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 25 avril 2023

Membres en exercice :  
8

Date de la convocation: 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : 5

**Présents :** Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN

Votants: 8

**Représentés:** Maria DECAUCHY par Jean-Pierre BLÉTARD, Nathalie LE COHU par Eloi BOUILLARD, Marie-Claire ROQUES par Achille HOURDÉ

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Maxime DE AMORIN

### Objet: DELIBERATION RELATIVE AUX TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES ET CINERAIRES - DE\_2023\_023

M le Maire donne la parole à ses deux adjoints qui informent le conseil que la dernière revalorisation des tarifs des concessions funéraires et cinéraires date du 10 avril 2019, et qu'au vu de la conjoncture, il est nécessaire d'établir de nouvelles conditions de durée et de fixer un nouveau tarif pour chaque concession du cimetière et du site cinéraire. Ces durées seront renouvelables.

M. Le Maire propose de fixer les nouvelles conditions de durée et les différents tarifs comme mentionné dans le tableau ci-après :

CLASSE	TARIF CIMETIERE	TARIF CINERAIRE
30 ans	600 €	1 000 €
20 ans	400 €	700 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- APPROUVE la modification des classes de concessions et les tarifs des dites concessions.

Le secrétaire de séance  
Maxime DE AMORIN



Le Maire  
Achille HOURDÉ

SOUS PREFECTURE DE MEAUX  
Date de réception de l'AR: 26/04/2023  
077-217702356-20230425-DE\_2023\_023-DE